PAYS DE LA LOIRE

Annexe ⑤ Indicateurs prévisionnels Programmation 2014-2020

Vous pouvez vous rapprocher du service instructeur pour vous aider à renseigner le fichier

Fiche à imprimer et à insérer dans votre dossier de demande de subvention FEDER

Intitulé de l'opération	
Bénéficiaire	
N° du dossier	

Axe thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Libellé indicateurs	Définition de l'indicateur	Unité de mesure	2014		2015		2016		2017		2018		2019
						Valeur retenue dans la convention	Valeur réalisée	Valeur retenue dans la convention	Valeur réalisée	Valeur retenue dans la convention	Valeur réalisée	Valeur retenue dans la convention	Valeur réalisée	Valeur retenue dans la convention	Valeur réalisée	Valeur retenue dans la convention
Axe 4 Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO^2 dans tous les secteurs	**4.a Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables**	Accroître la production d'énergie issue de sources renouvelables	**Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables**	Augmentation de la capacité de production d'énergie des infrastructures utilisant des ressources d'énergie renouvelable, construites/équipées dans le cadre du projet. Sont incluses l'électricité et l'énergie thermique. Ressource d'énergie renouvelable: toute source d'énergie non fossile ou nucléaire. Pour les installations électriques, il s'agit de la puissance électrique équivalente installée. Pour les installations thermiques, il s'agit de la puissance thermique équivalente installée. Pour les installations mixtes (type cogestion), il s'agit de la somme de la puissance électrique et de la puissance thermique équivalentes installées. **Mode opératoire :** Pour l'électricité comme pour la chaleur, la capacité de production correspondra au produit de la puissance nominale installée et du facteur de charge de l'énergie en question. Le facteur de charge est le résultat du rapport entre la quantité d'énergie primaire effectivement produite à partir des infrastructures soutenues depuis leur installation et l'énergie qu'auraient produit ces infrastructues durant la même période si elles avaient fonctionné à leur puissance nominale. A défaut de ces données, le maître d'ouvrage pourra s'appuyer sur une base déclarative à l'installation. **Formule de calcul pour l'obtention de la valeur de l'indicateur :** Les données nécessaires au calcul de l'indicateur sont : - La puissance nominale de l'installation nouvelle (Ex : 1 MW) - Le facteur de charge connu par le bénéficiaire (Ex : 23% pour une éolienne) Energie produite par les infrastructures X facteur de charge = valeur de l'indicateur L'indicateur permet de refléter l'augmentation de la production d'énergie issue de sources renouvelables	MW											
			Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	L'objectif de cet indicateur est de favoriser la substitution des énergies les plus émettrices de gaz à effet de serre. L'énergie renouvelable est supposée être neutre sur le plan des émissions de gaz à effet de serre et remplacer la production d'énergie non renouvelable. L'estimation est basée sur la quantité d'énergie primaire produite à partir des infrastructures soutenues dans une année donnée (soit une année après l'achèvement d'un projet, ou l'année civile après l'achèvement du projet). Ex : Une éolienne de 1 MW produit par an 230 KW/h d'énergie. Cette énergie se substitue à 230 KW/h d'énergie électrique non renouvelable. Donc le résultat de l'indicateur est égal à 230 X 28 g = 6 440 g = 6,44 kg = 0,00644 Tonnes équivalent CO2	Tonnes équivalent CO2											